

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_D2023_0084** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **15/03/2023**
Objet : **Avenant n°1 au marché 19.010 "Vérification des appareils de cuisson"**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **15/03/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCP_D2023_0084.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

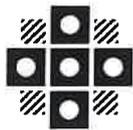
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230315-DCP_D2023_0084-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/03/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_D2023_0084



Objet : Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 19.010 intitulé « Vérification des appareils de cuisson »

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022 – 0088 du 4 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint M. VUYLSTEKER ;

Vu l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que le marché n° 19.010 ayant pour objet « Vérification des appareils de cuisson » a été notifié le 27/02/2019 à la société APAVE NORD OUEST SAS sise 340 Avenue de la Marne - CS 43013 à MARCQ EN BAROEUL (59703). Le marché a été conclu pour une durée de 12 mois avec 3 reconductions tacites de la même durée pour un montant de 1800 € HT ;

Considérant que la société APAVE EXPLOITATION FRANCE sise 6 rue du Général Audran à COURBEVOIE cedex (92412) se substitue dans les droits et obligations du titulaire du marché initial ;

Considérant le transfert du marché à la société APAVE EXPLOITATION FRANCE ;

DECIDONS

Article 1er : De recourir à un avenant n°1 pour autoriser le transfert du marché n° 19.010 « Vérification des appareils de cuisson » à la société APAVE EXPLOITATION FRANCE ;

Article 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite au :

- Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Trésorier pour information
- Madame la Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

15 MARS 2023




Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

15 MARS 2023